

ELECTRICITÉ



(B3-251) - 1063 - 1/2 - 3543 - 3543 - A0 - 3208241168005

Lieu de consommation :

EARL DES LUCIENS
QUARTIER
LES PETITES BARBES
84820 VISAN

EARL DES LUCIEN
189 CHEMIN DES BARBES
84820 VISAN
France

Votre service clients :

Pour tout renseignement :

portant sur votre contrat, votre tarif,
votre facturation, nos offres et services
Du lundi au vendredi de 8h à 18h



Tél : 098 098 10 07

Coût d'un appel local selon opérateur



serviceclients.em.fr@antargaz.com



ANTARGAZ Energies
Service Clients GAZ ELECTRICITE
TSA 44130
54041 NANCY CEDEX

Vos références client :

Code client : F/E19000064

Point De Livraison : 30001974068595

Vos informations contrat :

Numéro contrat : 800010218

OSM Prix Fixe LU

Offre prix de marché – avec ARENH

Contractant :

EARL DES LUCIEN

Urgence dépannage Enedis :

0 811 88 22 00

Service 0,05 € / appel
+ prix appel

Facture N° : FR0000217864 du 24/08/2022

Condition de paiement : Prélèvement

Date d'échéance : 08/09/2022

Antargaz Electricité	4032,54€
Utilisation du réseau public de distribution d'électricité	870,48€
Taxes et contributions	-38,29€
Montant Hors TVA	5001,90€
Montant base taxable TVA 20,0 % sur	5001,90€
	1000,38€
Montant TVA	1000,38€
Montant TTC de la facture	6002,28€
Solde avant facturation *	0,00€

Montant à payer

6002,28€

Prochain relevé vers le 12/09/2022

Prochaine facture vers le 12/09/2022

*Sous réserve, notamment, du bon encaissement des règlements déjà effectués.

Conditions Générales de Vente :

Selon la loi LME du 04/08/2008, toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture, entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Ces pénalités sont exigibles sur simple demande du fournisseur.

Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée.

Les TVA sont payées sur les débits. Il ne sera pas accordé d'escompte en cas de paiement anticipé.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Date du prélèvement : 08/09/2022

Montant : 6 002,28€

Références du compte :

Nom du titulaire du compte : EARL DES LUCIENS
Banque : CRCAM SUD RHONE ALPES
Iban : FR7613906****38*****702**
BIC : AGRIFRPP839
RUM : 00E00000080001021801
ICS : FR51ZZZ000256

Conformément aux nouvelles dispositions européennes, ANTARGAZ prévoit la mise en place du prélèvement SEPA à partir du 1er février 2014. Les modalités de prélèvement restent inchangées, aucune action n'est requise de votre part. Pour toute demande relative à votre mandat de prélèvement SEPA, vous pouvez consulter le site antargaz.fr, rubrique "F.A.Q."

A l'occasion d'un premier prélèvement ou toute modification ultérieure, il est recommandé de vérifier ces indications et de signaler toute anomalie à votre service clients



Détail de votre facture :

Numéro : FR0000217864

Document à conserver 10 ans

2/2

Vos références client :

Code Client : F/E19000064
 Identifiant PDL : 30001974068595
 Option Tarifaire : Longue Utilisation

Données de comptage :

Référence compteur : 19740685
 Type de compteur : PME-PMI
 Puissance souscrite (kVA) : HPH: 36 / HCH: 36 / HPE: 36 / HCE: 102 / Pointe: 102

Prestations	index compteur en kWh				Coeff Lecture	Quantité	Prix unitaire	Montant hors TVA	Taux de TVA
	Ancien Index	Nouvel Index	Différence Index						

Antargaz Electricité

Abonnement du 01/09/2022 au 30/09/2022 sur la base de 210,00 €/an

210,00 €/an 17,50 20,0%

Consommation du 14/07/2022 au 13/08/2022

0

Consommation Heures Creuses Ete du 14/07/2022 au 13/08/2022	164550	175341	10791	1	10791	0,02313 €/kwh	249,60	20,0%
Consommation Heures Creuses Hiver du 14/07/2022 au 13/08/2022	69416	69416	0	1	0	0,11239 €/kwh	0,00	20,0%
Consommation Pointe Hiver du 14/07/2022 au 13/08/2022	20499	20499	0	1	0	0,14207 €/kwh	0,00	20,0%
Consommation Heures Pleines Ete du 14/07/2022 au 13/08/2022	403666	429510	25844	1	25844	0,03652 €/kwh	943,82	20,0%
Consommation Heures Pleines Hiver du 14/07/2022 au 13/08/2022	132672	132672	0	1	0	0,14207 €/kwh	0,00	20,0%
ARENH - écrêtement (6) Heures Creuses Ete du 14/07/2022 au 13/08/2022	164550	175341	10791	1	10791	0,07702 €/kwh	831,12	20,0%
ARENH - écrêtement (6) Heures Pleines Ete du 14/07/2022 au 13/08/2022	403666	429510	25844	1	25844	0,07702 €/kwh	1990,50	20,0%

Utilisation du réseau public de distribution d'électricité (identique pour tous les fournisseurs)

Composante comptage - Reprise du 14/07/2022 au 12/08/2022					-30	0,64356 €/J	-19,31	20,0%
Composante comptage - Echu du 14/07/2022 au 31/07/2022					18	0,64356 €/J	11,58	20,0%
Composante comptage - Echu du 01/08/2022 au 13/08/2022					13	0,65819 €/J	8,56	20,0%
Composante comptage - Echoir du 14/08/2022 au 12/09/2022					30	0,65819 €/J	19,75	20,0%
Composante gestion - Reprise du 14/07/2022 au 12/08/2022					-30	0,5063 €/J	-15,19	20,0%
Composante gestion - Echu du 14/07/2022 au 31/07/2022					18	0,5063 €/J	9,11	20,0%
Composante gestion - Echu du 01/08/2022 au 13/08/2022					13	0,51584 €/J	6,71	20,0%
Composante gestion - Echoir du 14/08/2022 au 12/09/2022					30	0,51584 €/J	15,48	20,0%
Composante soutirage part fixe - Reprise du 14/07/2022 au 12/08/2022					-2088	0,05636 €/kVA/J	-117,73	20,0%
Composante soutirage part fixe - Echu du 14/07/2022 au 31/07/2022					1253	0,05636 €/kVA/J	70,64	20,0%
Composante soutirage part fixe - Echu du 01/08/2022 au 13/08/2022					905	0,06038 €/kVA/J	54,66	20,0%
Composante soutirage part fixe - Echoir du 14/08/2022 au 12/09/2022					2128	0,06038 €/kVA/J	128,52	20,0%
Composante soutirage HCE du 14/07/2022 au 31/07/2022				1	6265	0,017 €/kWh	106,51	20,0%
Composante soutirage HPE du 14/07/2022 au 31/07/2022				1	15006	0,02 €/kWh	300,12	20,0%
Composante soutirage HCE du 01/08/2022 au 13/08/2022				1	4526	0,0157 €/kWh	71,06	20,0%
Composante soutirage HPE du 01/08/2022 au 13/08/2022				1	10838	0,0203 €/kWh	220,01	20,0%

Taxes et contributions

CTA (1) du 14/07/2022 au 12/09/2022	172,78	21,93 %	37,89	20,0%
TCCFE (2) du 14/07/2022 au 13/08/2022	36635	0,00221 €/kwh	80,96	20,0%
TDCFE (2) du 14/07/2022 au 13/08/2022	0	0 €/kwh	0,00	20,0%
CSPE (3) du 14/07/2022 au 13/08/2022	36635	0,00050 €/kwh	18,32	20,0%
CSAE (4) Heures Pleines Eté du 14/07/2022 au 13/08/2022	25844	0,0 €/kwh	0,00	20,0%
CSAE (4) Heures Creuses Eté du 14/07/2022 au 13/08/2022	10791	0,0 €/kwh	0,00	20,0%
CEE (5) du 14/07/2022 au 13/08/2022	0	0 €/kwh	0,00	20,0%
Remboursement CEE du 01/10/2021 au 13/12/2021 le		null €	-20,41	20,0%
Remboursement CEE du 01/01/2022 au 31/12/2021 le		null €	-2,95	20,0%
Remboursement TDCFE du 14/04/2022 au 13/05/2022 le		null €	-14,93	20,0%

Montant base taxable TVA 20,0 % sur 5001,90 €

1000,38€

Total HT

5001,90€

Votre Historique de Consommation		
Période	Consommation en kWh	Type de relève
Période de la relève du 14/07/2021 au 13/08/2021	26462	Réelle
Période de la relève du 14/08/2021 au 13/09/2021	12879	Réelle
Période de la relève du 14/09/2021 au 13/10/2021	14325	Réelle
Période de la relève du 14/10/2021 au 13/11/2021	11456	Réelle
Période de la relève du 14/11/2021 au 13/12/2021	8810	Réelle
Période de la relève du 14/12/2021 au 13/01/2022	11438	Réelle
Période de la relève du 14/01/2022 au 13/02/2022	10545	Réelle
Période de la relève du 14/02/2022 au 13/03/2022	9714	Réelle
Période de la relève du 14/03/2022 au 13/04/2022	10674	Réelle
Période de la relève du 14/04/2022 au 13/05/2022	13514	Réelle
Période de la relève du 14/05/2022 au 13/06/2022	18206	Réelle
Période de la relève du 14/06/2022 au 13/07/2022	34914	Réelle

Informations :

(1) JCTA : Contribution Tarifaire d'Acheminement dont les taux sont fixés par arrêtés ministériels, rendus après avis de la CRE.
(2) TCCFE et TDCFE : Taxe Communale/Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité. Taxe locale collectée par les fournisseurs et reversée aux communes et départements.
(3) ICSPF : Contribution au Service Public de l'Electricité. Elle compense les charges liées aux missions de service public des fournisseurs.
(4) ICSE : Contribution à la Sécurité de l'Approvisionnement en Electricité. Participation au coût des garanties de capacité dont doit disposer le fournisseur pour garantir la consommation de ses clients en période de forte consommation.
(5) CEE : Certificats d'Economie d'Energie. Participation aux coûts des CEE mise à la charge du client.
(6) Complément ARENH conformément à l'article 6.a.3 des CGV et faisant suite à la délibération de la CRE.
Toute réclamation doit être adressée par écrit à votre Service Clients ou par courriel à l'adresse : serviceclients.em.fr@antargaz.com. En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Antargaz n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie : www.energie-mediateur.fr ou par courrier : Médiateur National de l'Energie - Libre réponse N°59252-75443 Paris Cedex 09. Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics ou au 0800.112.212 (appel gratuit depuis un poste fixe).

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Votre Bilan de Facturation		
Période Du 25/08/2021 au 24/08/2022	Montant HTT en Euros	Montant TTC en Euros
Montant de l'abonnement facturé	2112,58	2944,31
Montant de la consommation facturée	28627,25	38076,18
Montant des prestations et services souscrits	-38,29	-45,95
Montant total facturé en Euros		40974,54



Duplicata

Duplicata